

Le Télégramme

du Togo

Prix : 250 Fcfa

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités ★ Vendredi 06 Oct 2023

N°156

Inauguration de son nouveau siège au cœur de Lomé P.4

La «Protectrice Assurance» fait encore la différence



Les Démocrates furieux contre Kokoroko ! P.3

Les raisons



Géopolitique P.2,7

«L'ACCORD CEREALIER», LES SOMMETS DU CYNISME



Bè Afédomé / Pour un avenir digital certain



L'ADN Golfe 1 officiellement lancée

Joseph Gomado : « Nous avons l'ADN dans notre ADN » P.5

Niger-France-CEDEAO

Plus rien ne sera comme avant ! P.3

• « Les futures relations avec la France seront dictées par le peuple »



ETS La Gagnante

Du Bio "Made In Togo" pour rester Zen



Sur la route de Gbossimé près du Garage Alladotoh / Contact : 93 95 81 98

« L'ACCORD CEREALIER », LES SOMMETS DU CYNISME

Si dans l'antiquité le terme « cynisme » était directement associé à l'école philosophique grecque d'Antisthène qui prônait des valeurs telles que l'humilité, la vertu et la sagesse - soit parfaitement saines - notre époque n'a rien retenu du passé et a transformé ce noble terme qu'en mépris profond et qu'en absence de morale.

Le mépris et l'immoralité, jumelés à une profonde hypocrisie, devenus des normes dans le monde politique actuel - on les retrouve pleinement aujourd'hui dans le cadre de l'une des plus importantes machinations de la dernière décennie organisée par les décideurs du monde Occidental : « l'Initiative pour le transport sécuritaire des céréales et des aliments à partir des ports ukrainiens », plus communément connue comme « l'Initiative céréalière de la mer Noire » ou « l'Accord céréalière ».

Afin de comprendre la réalité et d'avoir une vision claire de « l'Accord céréalière » en question, voyons les éléments, d'une part, visibles et largement diffusés auprès de l'opinion publique mondiale et, d'autre part, ceux soigneusement dissimulés, car en totale opposition avec la partie visible de l'iceberg : les véritables répercussions préméditées des sanctions occidentales antirusse vis-à-vis du marché mondial des céréales, légumineuses et engrais agricoles ; le rôle réel des céréales ukrainiennes et russes sur la scène internationale ; les réels rapports ukraino-occidentaux dans le cadre de « l'Accord céréalière » et le rôle-clé sous-jacent des grands groupes occidentaux.

Le rappel des faits

Dès le déclenchement de « l'opération militaire spéciale » russe en Ukraine (terme emprunté par les Russes aux Américains qui l'utilisent depuis des décennies), le 24 février 2022, les côtes ukrainiennes de la mer Noire sont devenues la zone des hostilités, empêchant ainsi le bon déroulement des exportations par voie maritime des denrées alimentaires ukrainiennes. Craignant le débarquement des Russes, l'Ukraine a miné ses eaux côtières, rendant ainsi la circulation maritime impossible.

Le monde occidental américano-centrique s'est immédiatement « révolté », accusant la Fédération de Russie de vouloir provoquer la famine à l'échelle mondiale, en prenant en otage les pays les plus pauvres, vu que l'Ukraine est considérée comme l'un des principaux exportateurs de céréales au monde. Charles Michel, le président du Conseil européen, a parfaitement résumé la position occidentale dans sa déclaration datant de début juin 2022 : « La Russie est la seule responsable de cette crise alimentaire ! ».

En ne négligeant pas le rôle de l'Ukraine vis-à-vis du marché céréalière mondial, dont le pays a, notamment, été le principal fournisseur de blé au Liban, à hauteur de 80%, et afin d'assurer la continuation des exportations des denrées alimentaires ukrainiennes, le 22 juillet 2022, la Russie a pris des engagements vis-à-vis de l'ouverture et de la sécurisation d'un couloir maritime dans la mer Noire, ouvert pour l'Ukraine sous le contrôle conjoint de la Turquie et de l'ONU qui devaient assurer sa non utilisation par l'Ukraine à des fins militaires.

Un an après, le 18 juillet 2023, la Russie a stoppé sa participation dans « l'Initiative céréalière de la mer Noire » d'une manière unilatérale et les exportations céréalières ukrainiennes via la mer Noire ont pris fin.

L'indignation du monde Occidental

Le jour même, Ursula von der Leyen,

présidente de la Commission européenne a condamné la décision de Moscou : « Je condamne fermement la décision cynique de la Russie de mettre fin à l'initiative céréalière de la mer Noire, malgré les efforts des Nations unies et de la Turquie. L'UE s'efforce de garantir la sécurité alimentaire des populations vulnérables de la planète ».

L'ambassadrice américaine à l'ONU, Linda Thomas-Greenfield s'indigne : « La Russie joue à des jeux politiques [...] et prend l'humanité en otage » et condamne « acte de cruauté ». De son côté, Jake Sullivan, conseiller du président Joe Biden, déclare : « La Russie a tourné le dos à la fourniture aux pays du Sud, d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie la nourriture indispensable à des prix abordables ». Le secrétaire d'État américain Anthony Blinken qualifie d'immoral le retrait de la Russie de l'initiative de la mer Noire. À son avis, tous les pays du monde devraient voir que la Russie est « responsable du refus de nourriture aux personnes qui en ont désespérément besoin dans le monde entier ».

Le porte-parole de Rishi Sunak, premier ministre britannique, annonce : « si la Russie ne renouvelle pas l'accord, elle privera des millions de personnes d'un accès vital aux céréales ». Hanke Bruins Slot, Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, condamne à son tour : « Utiliser la nourriture comme arme (contre les pays pauvres) est immoral ». La porte-parole adjointe du gouvernement allemand, Christiane Hoffmann a appelé Moscou à « ne pas faire supporter les conséquences de ce conflit par les plus pauvres de la planète ».

Le président français, Emmanuel Macron, déclare que Poutine a commis « une énorme erreur » et que « nous voyons très clairement que la Russie a décidé (...) d'affamer des pays déjà en difficulté (...) la Russie doit cesser son chantage sur la sécurité alimentaire mondiale ».

Le portugais Antonio Guterres, Patron actuel de l'ONU, annonce de son côté : « Des centaines de millions de personnes font face à la faim. Ils vont en payer le prix ».

Guère besoin de rajouter d'autres citations pleines de nobles motivations et d'indignations venues du fond des âmes révoltées des responsables politiques occidentaux : la liste est très longue et parfaitement unanime dans sa condamnation de « la barbarie de la Russie qui a décidé d'affamer la planète ».

Après avoir contemplé en détail les déclarations de ceux qui se déclarent faire partie du « camp du bien face au mal », voyons en détail la réalité. La réalité qui est à l'opposé des déclarations et qui démontre sans équivoque que l'intégralité des indignations évoquées n'est qu'une forme de dégénérescence morale et de cynisme jumelés à une profonde hypocrisie.

Les termes de « l'Accord céréalière »

En parlant de « l'Accord céréalière », de quoi s'agit-il exactement ? Cet accord était le produit d'une négociation quadripartite sur les exportations de céréales et autres produits agricoles ukrainiens depuis les trois ports de la mer Noire : d'Odessa, de Tchernomorsk et de Ioujniy. Négociation, suivie d'une signature du document en deux volets, le 22 juillet 2022, d'une part, par la Russie, la Turquie et les représentants de l'ONU et, d'autre part, par l'Ukraine, la Turquie et l'ONU.

Comme mentionné auparavant, la Russie s'est engagée à ouvrir un couloir maritime sécurisé permettant le passage des navires marchands entre lesdits ports ukrainiens et le détroit du Bosphore en Turquie. De l'autre côté, les représentants de l'ONU, de la Tur-



quie et de la Russie s'engagent à inspecter les navires transportant des céréales et à garantir qu'ils ne transportent pas de munitions ni d'armes à destination de l'Ukraine.

Cela étant, les éléments énumérés ne sont que la première partie de l'accord signé. Il existe également, en contrepartie, le deuxième volet de l'accord : « le Protocole d'accord entre la Fédération de Russie et le Secrétariat de l'ONU sur la promotion des produits alimentaires et des engrais russes sur les marchés mondiaux » - un mémorandum signé pour une durée de 3 ans entre la Russie et l'ONU qui prévoit l'engagement de l'ONU dans le processus de suppression des entraves mises en place par l'Occident collectif vis-à-vis des exportations de produits alimentaires, dont les céréales, et les engrais russes.

Cette seconde partie de l'accord concerne donc les intérêts russes et est constituée de 5 exigences de Moscou qui ont reçu une approbation tacite de principe des parties directement concernées, mais non-signataires durant la négociation qui a eu lieu.

Quelles sont ces exigences ?

1. La reconnexion de la banque russe Roselkhozbank au SWIFT.
2. Le déblocage des avoirs et des comptes tenus à l'étranger des entreprises russes liées à la production et au transport de produits alimentaires et d'engrais.
3. La suppression des restrictions vis-à-vis de l'exportation vers la Russie des machines agricoles et pièces détachées.
4. La restauration et la remise en service du pipeline d'ammoniac Togliatti-Odessa.
5. La levée des restrictions sur l'assurance et la réassurance des navires marchands russes, ainsi que la levée de l'interdiction de leur accès aux ports maritimes.

La condition sine qua non de la poursuite de la réalisation de l'accord par le signataire russe était l'exécution de l'intégralité de ces points : non seulement ceux de la première partie qui est en faveur de l'Ukraine, lui apportant des revenus directement investis dans la guerre contre la Russie, mais également de la seconde partie qui est au bénéfice de Moscou.

La signification des exigences russes

Voyons les détails des cinq exigences russes et, surtout, leur réelle signification.

1. La reconnexion de la banque russe Roselkhozbank au SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication) signifierait la levée, au moins partielle, des sanctions contre la banque russe Roselkhozbank - la banque clé dans le cadre des transactions financières au niveau des exportations russes du secteur agroalimentaire.

En privant l'intégralité des banques

russes de l'accès au SWIFT, c'est bien d'une manière délibérée que l'Occident collectif a mis en place, de ce fait, des restrictions qui privaient automatiquement une partie du monde des céréales et engrais agricoles de la production russe et dont plusieurs dizaines de millions de personnes sur la planète en dépendent directement. Les transactions interbancaires rendus impossible ce sont les paiements aux russes et donc les achats par les intéressés qui sont devenus impossible.

2. Le blocage des avoirs et des comptes tenus à l'étranger des entreprises russes liées à la production et au transport des produits alimentaires et des engrais agricoles était une mesure non seulement pour empêcher les transactions d'achat et vente de céréales et de fertilisants russes, ainsi que leur transport vers les pays-acheteurs, mais également pour mettre une grave entrave au développement futur du secteur agricole et à la production des engrais en Russie : les fonds importants confiés par les entreprises russes des secteurs concernés à des banques occidentales ont été spoliés.

En cas de réussite de cette initiative, le résultat direct espéré par le camp « atlantiste » devait être néfaste pour le secteur agricole et l'industrie des engrais russes, soit une importante récession des secteurs en question et une réduction considérable de la production et donc des exportations à l'avenir. Le fait que les pays-acheteurs traditionnels qui en dépendent directement serait mis dans une grave pénurie non pas ponctuelle pour les années de guerre, mais à très long terme, n'a pas été considéré par les décideurs occidentaux digne d'attention.

3. Pendant les trois dernières décennies la Fédération de Russie était un grand acheteur de machines et d'équipements agricoles de fabrication occidentale. Ainsi, une réelle dépendance vis-à-vis des pièces détachées nécessaires au bon fonctionnement des appareils occidentaux acquis a été instaurée.

L'objectif direct du blocage des ventes des pièces de rechange est la mise maximale hors état de service des machines et du matériel agricole vendus aux russes et, ainsi, la diminution maximale des récoltes russes avec les conséquences ultimes néfastes déjà mentionnées.

Il s'est avéré factuel pour les acteurs économiques du monde non-occidental : il est devenu dangereux de travailler avec les entreprises occidentales au risque de connaître de graves problèmes vis-à-vis des chantages économiques et commerciaux orchestrés en permanence par des élites « atlantistes » qui détruisent, par la même occasion, la réputation des acteurs économiques occidentaux qui ont, par le passé, été

considérés comme fiables. La Fédération de Russie, comme le reste du monde, tire les conclusions et prend ses dispositions pour l'avenir. Depuis plus d'un an les Russes ont enclenché le processus de substitution du matériel « toxique » (de même que pour d'autres secteurs, dont aéronautique), néanmoins, étant pris au piège, il s'est avéré nécessaire de forcer l'adversaire à faire des concessions pour minimiser les retombées négatives sur le secteur agricole. La suppression des restrictions vis-à-vis de l'exportation vers la Russie des machines agricoles et, surtout, des pièces détachées était donc incluse dans les exigences russes dans le cadre de « l'Accord céréalière ».

4. En ce qui concerne le pipeline d'ammoniac Togliatti-Odessa (Russie-Ukraine). Dès le début de l'opération militaire russe, le transit d'ammoniac via ce pipeline stratégique d'une longueur totale de 2417km, construit de 1975 à 1981 - le plus long pipeline d'ammoniac au monde - a été stoppé par l'initiative ukrainienne.

Le 16 septembre 2022, le président ukrainien Vladimir Zelensky a posé ses conditions de rétablissement de l'acheminement d'ammoniac russe : un échange de prisonniers selon la formule « tous contre tous ». Malgré le plus important échange de prisonniers de guerre dans le conflit en cours qui a suivi, le 22 septembre 2022 (Kiev a reçu 215 de ses combattants, dont les membres des bataillons ultranationalistes et néonazis) - la reprise du transport d'ammoniac via le pipeline n'a jamais eu lieu. La déclaration du président Zelensky précédant l'échange de prisonniers était, tout simplement, mensongère.

Huit mois plus tard, le 5 juin 2023, les forces armées ukrainiennes ont fait exploser plusieurs sections du pipeline se situant dans la région de Kharkov. Selon les spécialistes, les réparations des dégâts causés à l'infrastructure prendront de 30 à 90 jours, sous condition de la sécurisation de la zone des travaux. Ainsi, Kiev a pris ses dispositions pour la non remise en service immédiat en cas d'une obligation de l'engagement politique future dans ce sens.

Quelle est l'importance de ce pipeline ? L'importance de cette infrastructure est d'ordre stratégique pour le marché international des fertilisants et ne peut être sous-estimée en tant qu'outil de la lutte contre la faim à l'échelle mondiale. Avec sa capacité de transport allant jusqu'à 2,52 millions de tonnes d'ammoniac par an, les engrais agricoles produits avec sont en mesure de faire pousser des cultures en quantité suffisante pour nourrir près de 45 millions de personnes par an, sans le recours à des importations alimentaires.

Si avant l'explosion du pipeline, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres a fait des déclarations sur l'importance de sa préservation et de la continuation de son fonctionnement - depuis son sabotage l'ONU reste silencieuse au sujet de sa restauration. Ce silence pourrait paraître étonnant, mais il ne l'est pas : tout au long des dernières années il a été démontré à maintes reprises que les fonctions-clés dans l'administration de l'Organisation des Nations Unies sont occupées par des personnes soumises à la volonté du camp occidental américano-centrique, dont Antonio Guterres lui-même fait partie.

5. La dernière exigence russe est la levée des restrictions sur l'assurance et la réassurance des navires marchands russes, ainsi que la levée de l'interdiction de leur accès aux ports maritimes soumis aux sanctions.

Il faut rappeler que ce n'est pas une simple possession de navires marchands qui permet de réaliser le transport maritime de mar-

Suite à la page 7

Suivez l'information en continu sur www.telegramme228.tg

Le Télégramme
du Togo

Récépissé N° 0486/04/02/14/HAAC
Directeur de rédaction : Amétépé A. KOISSIDJIN
Maison de la presse, casier N° 80
Comité de rédaction
Gabin KOISSIDJIN; Koffi TELL; Adodo Kpodé
GNOHOE

Siège : Nukafu, Rue Mandila
Contact : 91 54 61 98
Email : telegramme228@yahoo.fr
Imprimerie : G.G.P (Gutenberg Graphic Plus)
Adresse : Wuiti, Derrière le CEG, Rue Aképé, maison N°35
Nombre de tirage : 1500 exemplaires

Les Démocrates furieux contre Kokoroko ! Les raisons

Vaut mieux tard que jamais. Le parti Les Démocrates de l'ancien député, Nicodème Ayao Habia ne sont pas du tout content de Kokoroko. Et ce pourquoi ? Pour le fait que le Lycée du 02 Février soit fermé tardivement alors que les élèves ont commencé l'année scolaire 2023-2024.

Voici ce que Habia et ses co-partisans en disent...

Communiqué

En réaction à la fermeture du Lycée du 2 Février d'Agbalépédogan et de l'exclusion de l'enseignant Amana Hodabalo du Grand Lomé

Le mercredi 27 septembre 2023, soit 48 heures de la rentrée scolaire 2023-2024 au Togo, le corps professoral et les élèves et les bonnes femmes revendeuses apprennent par surprise la décision officielle de la fermeture de leur Lycée par l'arrivée d'une délégation du Ministère

des Enseignements Primaire, Secondaire et Technique à la tête de laquelle se trouvait M. Mayouma Gadewa, le DRE (Directeur Régional de l'Education). Après avoir dans une séance de travail exposé les raisons de la fermeture, la parole fut donnée aux enseignants pour intervenir. Ce fut alors que M. Amana Hodabalo, enseignant volontaire en charge de la SVT, prenant la parole, a dit que la décision de la fermeture est tardive. Ce dernier fut sévèrement sermonné par le DRE qui lui coupa la parole en le menaçant d'exclusion du corps professoral à tra-



vers ces termes : « Vos comportements d'opposants, ce n'est pas ici qu'il faut les afficher », a-t-il dit et d'ajouter : « Tu sais d'où vient la décision ? Je ne peux pas être là et on va insulter le président de la République ».

Quelques heures après, contre toute attente, le DRE Gadewa sort une décision pour exclure l'enseignant volontaire Amana Hodabalo de toutes les activités pédagogiques des établissements scolaires tant publics que privés de la région éducative du Grand Lomé.

En effet, le Parti Politique Les Démocrates s'indigne du caractère tardif de la fermeture du Lycée du 2 Février d'Agbalépédogan et dit au Gouvernement togolais : « Qui ferme une école ouvre une prison ».

À l'endroit de M. Gadewa Mayouma, Le Parti Politique Les Démocrates dénonce avec vigueur son attitude dictatoriale qui consiste à étouffer la liberté d'expression au niveau des enseignants, son manque de respect pour ce corps qui est la mère de l'Éducation d'une part et d'autre part

l'arbitraire qui entache de l'exclusion d'un professeur pour la lumière qu'il veut savoir sur la fermeture d'une école en pleine année scolaire.

En conséquence, Le Parti Politique Les Démocrates dit que l'exclusion d'un enseignant n'est pas du ressort d'un Directeur, si puissant soit-il, mais de son ministre de tutelle. Mais cette exclusion doit être prise en conseil de ministres et suite à une faute grave.

En résumé, le Parti Politique Les Démocrates exige une réintégration pure et simple dans le corps enseignant de M. Amana Hodabalo, même s'il est enseignant volontaire.

Fait à Lomé le 02 octobre 2023
Signé

HABIA Ayao Nicodème.

Cyber sécurité-réseaux télécommunication et génie civil en formation pratique Clap de fin des travaux pratiques des étudiants de l'ESA à l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin

Les rideaux sont tombés ce vendredi 29 Septembre 2023, marquant ainsi la fin de la formation pratique des étudiants de Master en Génie Civil, en Licence Réseaux-Télécommunication et Licence Sécurité Informatique, Cybersécurité et Cybercriminalité de l'Ecole Supérieure des Affaires (ESA) à l'Ecole Polytechnique de l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin.

Ils étaient plus d'une trentaine d'étudiants à séjourner en terre béninoise durant quinze (15) jours pour s'enquérir des connaissances pratiques dans leur domaine spécifique. L'objectif de cette phase d'encadrement est de permettre aux apprenants de toucher du doigt les outils du terrain, de savoir les manipuler pour s'en servir aisément au moment opportun. Les formateurs en Génie Civil ont abordé tour à tour dans les différentes disciplines les aspects liés à la topographie, à la géotechnique, aux structures, l'Energétique et à la thermique. Pour ceux de Réseaux-Télécommunications et de Sécurité Informatique-Cybersécurité et Cybercriminalité, les travaux ont touché l'utilisation des équipements (routeurs, switches, point d'accès) de la marque CISCO, l'utilisation de la connectivité console pour prendre en main les équipements de réseau par Tera Term, la configuration de la base d'un équipement terminal et d'un switch en ligne de commande, l'utilisation de Ping et de Traceroute pour tester la connectivité des réseaux, la configuration des périphériques réseaux, la configuration de la sécu-

rité d'un switch, les études de cas de la cybersécurité, l'installation des machines virtuelles et apprentissage de Linux, la localisation des fichiers journaux et l'utilisation de la fibre optique. Ils ont passé en revue les cours théoriques afin de faire le lien avec la pratique.

Le Directeur de l'EPAC, Professeur Alain Guy ALITONOU s'est félicité du bon déroulement de la formation pratique. Il a apprécié également la performance des apprenants et leur sérieux durant les deux semaines de formation.

Le premier responsable de l'EPAC a par ailleurs témoigné sa gratitude au Fondateur-Directeur Général de l'ESA, Dr Charles BIRREGAH pour la franche collaboration qui existe entre nos deux institutions et souhaité vivement la pérennité dudit partenariat, a-t-il souligné dans son intervention lors de la cérémonie de clôture de la formation.

Pour les étudiants participants, c'est un sentiment de joie et de satisfaction à l'issue de cette formation pratique qui enrichie leur parcours à l'ESA. Ils ont entre autres, salué le déroulement des diffé-



(Photos illustratives de la cérémonie de remise des attestations aux étudiants de l'ESA à l'EPAC-UAC)

rents modules, le professionnalisme des encadreurs et le cadre de travail réservé pour la circonstance.

L'objectif de cette formation pratique est atteint dans la mesure où les apprenants et les encadreurs se sont accordés sur les principes de base liés aux résultats escomptés.

Ce partenariat, il faut le rappeler, facilite la mobilité des enseignants et étudiants des deux institutions académiques. L'ESA bénéficie de l'expertise pédagogique des enseignants de l'EPAC qui dis-

pensent des cours de mission aux apprenants en Génie Civil, Réseaux-Télécommunications et Sécurité Informatique-Cybersécurité et Cybercriminalité.

Une formation qui nécessite du savoir-faire théorique et pratique pour se démarquer sur le terrain de l'employabilité.

En sus de la mise en œuvre de cette phase pratique, des bourses d'études du Projet Banque Mondiale sont également octroyées aux meilleurs étudiants de l'ESA via l'accord cadre tripartite de

partenariat entre l'ESA, l'EPAC et la Banque Mondiale dans les domaines de Génie Civil, Environnement, Energies renouvelables et thermiques, Génie Logiciel et Informatique de Gestion etc... et s'est élargi au Doctorat dans les domaines susmentionnés.

Il faut souligner que l'ESA est distinguée 1er prix Excellence de la QUALITE CEDEAO dans la catégorie B et le Cabinet Audit Expertise Comptable (AEC) appartenant au même fondateur est également distingué 1er Prix Excellence de la CEDEAO dans la catégorie C.

Plus de 80% des diplômes Licence et Master opérationnels délivrés par l'ESA sont reconnus par le CAMES. ESA est certifié ISO 21001 : 2018 et ISO 9001 : 2015.

ESA dispose de 29 filières au BTS et 43 filières en Licence-Master dont 15 filières technologiques et 28 filières tertiaires. Des cours en ligne sont également disponibles à l'ESA. ESA, c'est plus de deux cent (200) bourses offertes aux premiers inscrits. Pour rendre la formation supérieure plus inclusive, l'ESA offre la possibilité de payer les frais d'inscription et de scolarité par les produits agricoles. ESA est membre Titulaire de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), de l'Agence Française de Normalisation (AFNOR).

T228

Niger-France-CEDEAO

Plus rien ne sera comme avant !

● « Les futures relations avec la France seront dictées par le peuple »

Entre le Niger et la France, le climat des relations bilatérales s'est détérioré, ou n'existe carrément plus, depuis le coup d'Etat qui a renversé le président Mohamed Bazoum. C'est un secret de polichinelle. Ces relations conflictuelles avec l'ancienne métropole ont été évoquées le week-end dernier par le numéro 1 de la junte au pouvoir, le Général Abdourahmane Tiani, dans une interview diffusée sur la Télévision nationale nigérienne.

Dans cette sortie médiatique, le chef de la junte au pouvoir, a donné son avis sur divers sujets d'actualité concernant son pays. entre autres de ces

sujets sur lesquels il a tenu à réagir, il y a celui des possibles relations qui pourraient désormais exister entre le Niger et la France dont l'Ambassadeur a finalement quitté Niamey comme l'exigeait la junte militaire.

S'exprimant pour l'occasion dans les langues locales de son pays, le djerma et l'haoussa, Le Général Tiani n'a pas nié l'éventualité de « futures relations » avec la France après le départ des troupes françaises annoncé pour la fin de cette année par le président français, Emmanuel Macron.

Tout de même, a précisé M. Tiani, « Le peuple nigérien va désormais dicter

la forme des futures relations avec la France ». Reste dès lors que lui et la junte au pouvoir viennent fixer les règles de jeu pour que l'on sache de quelle manière le peuple pourrait être amené à donner son avis sur ces futures relations avec la France.

Et il ne s'est pas arrêté seulement à ce grand rôle que le peuple serait amené à jouer. Abdourahmane Tiani, n'a pas été du tout content de ce que le gouvernement français soit amené à tenir une réunion de crise le jour même où lui et ses camarades de la junte ont pris le pouvoir. Ce qui a son avis amène à croire que le Niger jusqu'alors était un



département du territoire français.

Autre sujet brûlant toujours concernant les relations avec la France, c'est celui du départ des forces françaises du Niger. « Comme ils (les Français)

étaient là pour combattre le terrorisme et qu'ils ont unilatéralement arrêté toute coopération (...) Leur séjour au Niger est arrivé à son terme », a lancé le chef de la junte au pouvoir au Niger, en terme de justification de la requête formulée.

Au vu de tout ce qui précède et des différentes joutes qu'il y a eu depuis le renversement du pouvoir de Bazoum, tout est bien réuni pour confirmer que plus jamais rien ne sera comme avant entre cette ancienne colonie française d'Afrique et son ancienne métropole, actuellement en perte de vitesse sur le continent noir.

LTT

Golfe 1 / Réunion publique Conseil communal-Populations de Bè Afédomé Satisfecit des populations sur la gestion de leur Commune !

Le devoir de rendre compte aux administrés, c'est bien là également une des obligations des Conseils municipaux, la tête des communes. Conscient de ce que cette obligation doit être remplie vis-à-vis des administrés de la Commune de Golfe 1, l'équipe dirigeante de Bè Afédomé était face aux populations ce Vendredi 29 Septembre 2023, au Centre communautaire de Bè pour situer les uns et les autres sur la gestion faite en leur nom. Ce fut à travers une réunion publique qui a connu la présence de diverses couches de la population, et des têtes couronnées.

Au cours de cette réunion, une première organisée par un Conseil communal issu des élections locales de Juin 2019 au Togo, il a été question pour le Maire Joseph Gomado et ses collaborateurs de présenter le bilan de trois ans (2020, 2021 et 2022) de gestion aux populations et renforcer ainsi la confiance entre eux et les administrés.

« L'exercice qu'on a fait aujourd'hui, nous nous sommes basés sur l'article 18 de la loi sur la décentralisation qui oblige le Conseil municipal à rendre compte à la population. Cet exercice est la manifestation de la bonne gouvernance que l'Etat essaie d'implémenter dans les 117 communes. Cet exercice nous a permis d'être en face de la population pour présenter le bilan des années 2020, 2021, 2022, Je dirai que je suis satisfait, cela ne m'empêche pas à reconnaître aussi les faibles qui sont propres à moi, et aussi la faiblesse de toute la commune, parce que nous devons faire encore plus mieux », a analysé le Maire principal.

Et, a-t-il poursuivi, « cette

rencontre nous a ouvert encore d'autres horizons pour maximiser les recettes et faire mieux pour les 351550 habitants que compte notre commune ». De tout ce qu'il y a eu comme échange entre les participants à cette réunion publique, l'élu local a foi en l'avenir. « Avec la bénédiction divine, nous serons très prochainement plus à la hauteur de ce que nous avons fait aujourd'hui. Et le résultat sera toujours au rendez-vous, avec cette foi, cette volonté que nous avons avec l'appui du Conseil municipal et l'exécutif pour aller encore plus loin », telle est la prière de M. Gomado.

En tout cas, une certitude qui en est ressortie de cette rencontre, c'est que le Conseil communal de Golfe 1 ne manquera en aucun moment de la confiance et de l'assistance des administrés. C'est la lecture que nous pourrions faire de la réaction d'un responsable d'association qui œuvre sur le territoire communal de Golfe 1. « Ce travail (la gestion faite de la commune, ndlr) a été vraiment apprécié par plusieurs populations. Nous attendons de plus voir plus



d'activités au prochain mandat pour notre Maire, Joseph Gomado, qui essaye de faire de son mieux. C'est un bon travail. Nous attendons aussi les maires des autres communes de faire ce travail, pour pouvoir présenter à leurs populations ce qui a été présenté ce matin. On ne peut que le féliciter pour son effort. Nous sommes fiers de ses réalisations. Mais étant une personne, il ne peut pas tout faire ; on espère qu'il va faire mieux dans les prochaines années », a réagi Komla, Dodji

Adjakpa. Une réaction qui au-delà de la confiance que la gestion de Joseph Gomado et les membres de son Conseil communal inspirent, amène à croire que les Bè sont disposés à offrir un nouveau mandat à cette équipe dirigeante.

Des mots du représentant de la préfecture du Golfe, le Secrétaire général, Lébénin Djabgavi, par une telle réunion publique de compte rendu de la gestion faite durant trois années d'exercice, il s'agit d'une manière de faire comprendre aux populations que leur

voix compte, manifester son ouvert aux critiques constructives, établir un climat de confiance... S'il a profité de l'occasion pour inviter d'autres communes à en faire autant, en organisant régulièrement des réunions publiques et fournir des informations complètes aux populations, il y a vu un créneau incitatif « à prendre des décisions plus éclairées et à rechercher des solutions qui profitent réellement à l'ensemble de la communauté ».

T228

Inauguration de son nouveau siège au cœur de Lomé La «Protectrice Assurance» fait encore la différence

Unique société de courtage en Assurances certifiée ISO 9001 : 2015 en Afrique (CIMA), la Protectrice Assurances (PA) a à nouveau créé la différence le Mardi 03 Octobre 2023 en inaugurant son nouveau siège au quartier Wuiti dans

la commune de Golfe 2 à Lomé. En mouvement depuis 6 ans déjà, cette société de conseil et d'ingénierie d'assurances dont les promoteurs sont essentiellement Africains, entend à partir de ce nouveau siège continuer d'écrire de la plus belle manière sa jeune histoire mais déjà riche. Dans son intervention de circonstance ce jour à Lomé, le PDG, José Kwassi SYMENOUEH est revenu sur les diverses valeurs chères à son équipe à savoir « Engagement, Fidélité client, Innovation, Excellence, Esprit d'équipe ». Si depuis sa propulsion à la tête de cette société en 2017, ils ont amorcé une ascension qui a été freinée par

la Covid-19, il compte « reprendre l'expansion dès l'année prochaine » avec son ouverture à deux autres pays. Mais déjà, La Protectrice Assurances est présente dans trois pays de l'espace CEDEAO, à savoir le Bénin, le Burkina Faso et bien sûr le Togo.

Le nouveau siège de la PA est construite sur une superficie de 310 m2 et est, à en croire l'architecte Jean Claude Agbéko Djokui, un R+4 (Rez-de-chaussée +4) et d'un sous-sol. Il se veut donc un cadre convivial d'accueil.

Les éminentes personnalités présentes à cette cérémonie, au pre-



mier rang desquelles se trouvait la représentante du gouvernement, et ministre de la Promotion de l'Investissement, Mme Manuella SANTOS, ont donc été conviées, à une visite guidée des lieux pour découvrir encore mieux l'architecture. La membre du gouvernement n'a pas manqué l'occasion de cette inauguration pour « encourager et réaffirmer l'engagement de l'Etat pour le développement du secteur privé au Togo ».

G.K / T228

Golfe 1 / Réunion publique bilan de l'exécutif communal Ces chiffres qui rassurent et incitent à encore mieux faire !

Leaders communautaires et populations de la commune de Golfe 1, sont fixés sur la gestion faite de leur territoire communal par l'exécutif dirigé par le Maire Joseph Gomado.

Au cours de la réunion publique qui a eu lieu ce Vendredi 29 Septembre 2023, le Conseil municipal a rendu compte des activités mais également des fonds mobilisés et investis dans les différents projets en faveur des populations, durant 2020, 2021 et 2022.

Informant avec chiffres à l'appui, M. Gomado a déclaré, « sur les trois années de gestion (2020, 2021 et 2022), le Golfe 1 a enregistré un volume cumulé de prévision budgétaire estimé à 3 268 607 314 F, tandis qu'il a généré des recettes de 2 734 852 373 F, soit un taux de réalisation de 83,6%. Avec ces fonds, la commune a investi 2 704 817 972 F dans différents projets de développement, atteignant ainsi un taux d'exécution budgétaire de 98,90%. En analysant les données de chaque année, il est clair que la commune a fait des efforts pour respecter ses prévisions budgétaires».

Dans les détails fournis, les 441 474 432 F (2020), 1 490 045 466 F (2021) et 788 171 222 F (2022) ont aidé la Mairie à réaliser d'importants projets, dont entre autres, la construction d'une mini-adduction d'eau à Klobatème, la réhabilitation en cours des boutiques du marché de Bè, la construction d'un service d'ophtalmologie à l'hôpital de Bè, la construction d'un centre de santé et d'état civil à Klobatème, et la réhabilitation du centre communautaire de Bè...

Si Gomado se dit satisfait et que le bilan présenté a également rencontré la satisfaction des administrés, il est à noter que l'élu local et ses pairs ne comptent pas s'arrêter en si bon chemin. « Nous devons faire encore mieux pour assurer un véritable épanouissement de nos populations », martèle-t-il toujours engagé.

T228

Rentrée scolaire 2023-2024

Ce geste de cœur à l'endroit des élèves nécessiteux de Dikamé : Merci Dr Didier !

La meilleure religion est celle de porter assistance aux personnes en difficulté. Cet agencement de mots, Dr Didier l'a bien compris et s'y conforme scrupuleusement. Et pour preuve, le prédicateur et artiste Gospel a offert le 27 septembre dernier des kits scolaires aux élèves nécessiteux à Dikame, dans la périphérie de Lomé. Il s'agit d'une initiative prise par l'homme et qui s'inscrit dans le cadre de la rentrée scolaire quelques jours plus tôt. Elle vient soutenir l'éducation et encourager la réussite scolaire des enfants défavorisés.

Composés de cahiers, stylos, crayons, des règles, gommes et bien d'autres articles nécessaires pour une année scolaire réussie, les kits scolaires ont été remis à une soixantaine d'élèves et écoliers en présence de leurs parents.

Pour situer son geste dans son contexte, le donateur a expliqué que « ces fournitures sont essentielles pour permettre aux écoliers de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions possibles ». Aussi a souligné le jeune homme de Dieu, alternativement Journaliste et Directeur de publication du site d'information Togobreakingnews, que l'éducation est importante dans le développement des jeunes générations et encouragé les écoliers à persévérer dans leur parcours scolaire. Il a également exprimé sa volonté de continuer à soutenir la communauté et à contribuer à son développement à travers diverses initiatives.

C'est en tout cas un geste de cœur du prédicateur de l'évangile a été saluée très bien accueilli et salué par les bénéficiaires qui lui ont exprimé leur gratitude. « Nous saluons

cette belle initiative qui contribue à créer un environnement propice à l'épanouissement éducatif des jeunes écoliers de Dikame », ont-ils déclaré.

Il est à noter que le donateur n'est pas à son premier geste de solidarité à l'endroit des nécessiteux, puis que déjà lors de la rentrée scolaire 2021-2022, cette même action avait été faite à l'endroit des élèves démunis à Nukafu à Lomé, puis l'année suivante, 2022-2023, il était également aux côtés des élèves nécessiteux de Tsévié.

Il s'agit là d'une manière pour lui de démontrer son attachement au développement communautaire et son engagement pour l'entraide en faveur de l'éducation des enfants. Et une seule vision sous-tend ces démarches, à savoir : «Avançons tous ensemble !».

T228

Bè Afédomé / Pour un avenir digital certain

L'ADN Golfe 1 officiellement lancée

● **Joseph Gomado : « Nous avons l'ADN dans notre ADN »**

L'ADN (Académie Digitale Numérique) de la commune de Golfe 1 accueille officiellement la première promotion de ses apprenants à compter du 06 Novembre prochain. Mais avant cette date, mercredi à Lomé, le Maire principal de la commune de Bè Afédomé, Joseph Koamy Gbloèkpo Gomado, entouré de la représentante du partenaire de ce projet, SIMPLON.CO, Mme Adeline Dailliet Koboude, et du président de la commission en charge de ce projet, a lancé officiellement les activités de cette académie.

Projet cher à la commune de Golfe 1 (Bè Afédomé) et à son Maire principal, Joseph Gomado, l'ADN devra permettre de former des jeunes gens de ce territoire communal dans deux référentiels différents qui sont Développement Web Mobile et Référencement digital.

Des explications de l' élu local, du président de la commission qui a piloté ce projet et de la représentante du partenaire, ils seront 30 apprenants par référentiel soit 60 au total pour la première promotion que cette académie aura à accueillir cette année pour 9 mois.

La rentrée est prévue pour le 06 Novembre prochain sur le site qui accueille l'ADN au quartier Zorro Bar, en face du 4ème Lac, dans le voisinage de la zone portuaire.

Dans son mot de circonstance, le Maire Joseph Gomado a expliqué qu' « en lançant cette académie, nous investissons dans notre avenir collectif. Nous créons des opportunités d'emploi, nous stimulons la croissance économique et renforçons la résilience de notre communauté face aux défis mondiaux. À une époque où l'employabilité des jeunes est un défi universel et où la technologie façonne tous les aspects de notre vie, il est impératif que nous investissions dans le développement de compétences numériques solides. Notre objectif est de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte, en offrant à chaque individu, la possibilité de maîtriser les outils et les connaissances nécessaires pour réussir ».

Principal acteur de l'im-



plémentation de cette académie, il a aussi déclaré que la vision derrière cette initiative est de créer un environnement professionnel plus humain et performant grâce à l'inclusion, permettant aux entreprises de répondre à leurs besoins de recrutement tout en aidant les demandeurs d'emploi à trouver leur voie dans un cadre épanouissant. Enfin, a-t-il lancé, « Nous avons l'ADN dans notre ADN », pour rassurer de tout l'engagement et de ce qu'il croit fermement en cette académie et aux jeunes qui en sortiront pour relever le défi du digital et propulser la commune de Bè Afédomé dans le futur du tout numérique avec assurance.

Directrice des opérations de SIMPLON.CO en Afrique, Mme Dailliet Koboude, a éclairé sur les méthodologies de formation qui sera mise en œuvre à l'ADN. « C'est toute une méthodologie de formation que nous allons apporter à l'ADN. Les apprenants seront immergés dans la pratique, ils expérimenteront et produiront des projets concrets », a-t-elle rassuré.

Les piliers de l'ADN, d'après le président de la Commission d'implémentation, Flavien Toviavé, sont au nombre de six. Il y a celui de faire des professionnels compétents en situation de travail, se former par l'action à travers la pédagogie active,

valoriser les apprentissages et adapter les parcours par l'évaluation, impliquer l'entreprise au plus tôt dans la formation, avoir des entrées rapides en entreprise pour les apprenants formés et enfin, former un profil des apprenants collectifs avec une forte entraide.

L'ADN se positionne donc comme un espace propice à l'innovation locale, mieux, un lieu où les apprenants peuvent proposer des solutions novatrices aux défis actuels et futurs. La première promotion débutera ses cours le 06 Novembre 2023, ceci, pour une durée de formation de 9 mois.

M.G / T228

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 83449509

La GIZ, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit, est une entreprise de la coopération internationale pour le développement durable qui opère sur tous les continents. Elle propose des solutions d'avenir pour le développement politique, économique, écologique et social dans un monde globalisé. Dans des conditions parfois difficiles, la GIZ soutient des processus complexes de changement et de réforme. Son objectif principal est d'améliorer durablement les conditions de vie des populations dans les pays de coopération. Sous la responsabilité du/ de **Projet de Transformation Digitale au togo (ProDigit)**, la GIZ au Togo lance cet appel d'offre régional pour le recrutement d'un cabinet pour la création de l'offre d'accompagnement Digital SME Loop.

giz Bureau à Lomé



La participation au processus de présélection est ouverte uniquement aux entreprises au régime fiscal réel avec TVA. Elles doivent être en règle vis-à-vis de l'administration locale : notamment vis-à-vis de l'OTR ; la CNSS ; l'Inspection du travail et des lois sociales, et n'être sous le coup d'aucune interdiction. En plus, elles justifient de trois expériences concluantes dont les attestations de bonne exécution sont disponibles ; l'une des expériences est obtenue avec une organisation internationale, les deux autres avec des ONG internationales, des organisations régionales, de grandes entreprises d'envergure régionale, ou l'état.

Les soumissionnaires peuvent se présenter individuellement ou en groupement d'intérêt économique. En cas de groupement, seul les groupements solidaires sont acceptables. Ce type de groupement et son mandataire doivent être clairement indiqué dans la convention de groupement. Le mandataire ou chef de file, est solidaire de tous les membres du groupement, pour les pièces et les conditions administratives demandées au présent appel d'offre. Il n'est pas possible de faire un groupement plus tard dans la procédure. Pour retirer le dossier, faites un seul mail à l'adresse procurement-giztogo@giz.de jusqu'au 13.10.2023 à 12h00 au plus tard. **Vous recevrez le dossier à partir du premier jour ouvrable suivant cette date.** Prenez soin d'indiquer en objet du mail la référence **83449509**. N'ajouter ni espaces, ni autres textes ou précisions, qui rendraient votre message introuvable. Dans tous les cas, la GIZ dégage sa responsabilité si votre mail ne lui est pas livré à temps, ou qu'il ne respecte pas la syntaxe de l'objet. Dans le texte de votre mail, préciser les informations suivantes dans cet ordre exactement:

- (1) Nom de la société
- (2) Régime fiscal
- (3) NIF
- (4) Contact téléphonique
- (5) Adresse mail
- (6) Nom du gérant
- (7) Adresse.

A défaut de fournir toutes les informations demandées, dans le format et dans l'ordre requis, vous ne recevrez pas de réponse. En raison des risques informatiques, notre serveur est très strict. Nous vous prions de ne pas multiplier les mails et d'attendre une réponse. Si vous envoyez trop d'e-mails à un rythme soutenu, ou que votre adresse mail utilise un domaine avec une extension moins connue, votre mail pourrait ne pas nous être livré. Les mails provenant de domaines avec les extensions comme .com, .fr, .de, etc., seront généralement livrés sans problème. Les instructions pour la soumission seront indiquées dans le dossier.

Note : Nous vous prions de respecter scrupuleusement toutes les intructions.

« L'ACCORD CÉRÉALIER », LES SOMMETS DU CYNISME

Suite de la page 2

chandises (cargos), mais toute une série d'éléments-clés interdépendants, dont l'assurance maritime. Et, d'une manière traditionnelle, ce sont les entreprises occidentales qui dominent ce marché (dont le montant global du marché mondial a atteint 35,8 milliards USD en termes de primes d'assurances en 2022). De même que pour les banques russes qui ont été privées de l'accès au SWIFT, les navires marchands sous pavillon russe ont vu s'interdire les assurances, dont ils bénéficiaient auparavant, ce qui est une grave entrave directe à l'exportation des céréales et engrais agricoles russes.

Malheureusement pour l'initiative morbide des décideurs de l'Occident américano-centrique, la Russie contourne très efficacement les sanctions illégales selon le droit international, en utilisant ce que les occidentaux appellent la flotte « grey » et « dark » (création d'entreprises internationales du secteur maritime hors Russie, principalement au Panama, Libéria et Îles Marshall ; l'acquisition de navires sous anonymat, ...).

En ce qui concerne la levée de l'interdiction de l'accès des navires russe aux ports maritimes occidentaux, ce n'est pas vraiment le rétablissement du commerce russo-occidental que vise la Russie dans ses exigences, mais le déblocage et le départ des navires russes illégalement immobilisés dans les ports occidentaux.

L'arrêt de l'accord

Dès le jour de sa signature, le 22 juillet 2022, au jour de son arrêt à la suite de la non-reconduction, le 18 juillet 2023, « l'Accord céréalier » a été exécuté par la Fédération de Russie à la hauteur de 100% de ses engagements.

Du côté du camp occidental, strictement aucun des 5 points de la seconde partie de l'accord n'a été respecté. Le refus, du premier au dernier jour du fonctionnement de l'accord, à exécuter sa « part du marché » pour laquelle il a donné, néanmoins, son consentement de principe au moment de la négociation qui a précédé la signature du 22 juillet 2022 - sans quoi cet accord n'aurait jamais eu lieu - ce refus ne peut être considéré comme un hasard ou une force majeure, mais bien comme une action calculée et préméditée : le temps à disposition des occidentaux était suffisant pour exécuter ne serait-ce que partiellement les termes de l'accord, au moins pour donner une apparence de bonne volonté.

De même que pour l'engagement vis-à-vis du non-élargissement de l'OTAN vers les frontières russes, le modus operandi de ses membres est toujours identique : « nous n'avons rien signé et ratifié, alors, nous n'avons rien à exécuter ». Les fondements même de la jurisprudence qui stipulent qu'un accord tacite, non écrit, a autant de valeur en soi qu'un contrat écrit et que les contrats sont rédigés uniquement en vue des éventuels litiges à traiter auprès des juges - ces fondements sont totalement méprisés.

Initialement, la durée de l'accord a été fixée à 120 jours avec la possibilité de prolongation. À l'expiration de la validité du premier trimestre de l'absence totale du moindre supposée action de l'auprès des « atlantistes » mentionnées d'ailleurs, Moscou a fait un geste et a validé son renouvellement compte que l'Ukraine écrites de ne plus utiliser les ports ukrainiens de transport de céréales pour les opérations militaires contre la Russie pendant le cas durant les premiers de l'accord.

Les renouvellements ont été faits quatre fois d'affilée durant la participation de Moscou à l'exportation de près d'un milliard de dollars de céréales et engrais au profit des producteurs russes. Le fait que les prix ont baissé, la différence de 20 dollars par tonne de

Ce n'est qu'en constatant que la partie adverse n'avait strictement aucune intention de prendre ses responsabilités et que l'accord, en soi, n'était qu'une machination mensongère de plus, afin de gagner du temps - exactement avec le même scénario qui a eu lieu en 2015 dans le cadre de « l'Accord de Minsk » qui devait instaurer une paix durable en Ukraine, mais qui n'était qu'une tromperie ukraino-occidentale - Moscou a mis fin à sa participation.

Lors de la rencontre à Sochi avec le président turc Recep Tayyip Erdogan, le 4 septembre 2023, Vladimir Poutine a déclaré : « C'est souvent avec nos partenaires occidentaux que cela se passe ainsi, ils nous ont trompés, ils n'ont rien fait ! ». Le président russe a également souligné que l'accord céréalier « n'a nullement amélioré la situation alimentaire internationale », car ce dernier a été totalement perverti par le signataire ukrainien et son accompagnateur occidental. Cela étant, il a reconfirmé : « Nous ne sommes pas contre cet accord, nous sommes prêts à y revenir immédiatement, dès que les promesses qui ont été faites à la Russie seront réalisées ».

Le secrétaire d'État américain Antony Blinken a déclaré (dans une interview à Radio France Internationale (RFI) que Washington avait résolu les questions de la Russie concernant l'accord céréalier : « Concernant les indications spécifiques sur les problèmes potentiels tels que les banques, le transport maritime, etc. - nous avons tout fait pour garantir que ces problèmes soient résolus ». Ceci est une déclaration parfaitement mensongère.

Auparavant, le 4 août 2023, le directeur du Bureau de coordination des sanctions du Département d'État des États-Unis, James O'Brien, a déclaré que « Moscou a présenté un certain nombre de revendications qui sont toutes liées au fait que diverses institutions russes ne reçoivent pas de services de la part du secteur privé ». Quel est l'objectif d'une telle missive ? Il est clair : par cette déclaration il a sous-entendu, qu'en fait, ce sont les problèmes entre l'état russe et les structures occidentales privées ; donc, son bureau et le camp qu'il représente n'y sont pour rien si le secteur privé prend de telles initiatives antiruses. Nul besoin de commenter une telle communication adressée à l'opinion internationale.

Aucune pirouette de la propagande ne peut cacher une réalité mathématiquement simple : dans les circonstances du monde actuel, faire stopper les exportations de blé russe mènera d'une manière directe et inévitable à des famines dans plusieurs pays du monde. Supposer que cette évidence ait totalement échappé aux auteurs desdites sanctions serait une preuve d'une grande légèreté.

Le niveau des exportations ukrainiennes de céréales durant la guerre

Afin de démontrer que la Russie exécute mal ses obligations prises dans le cadre de « l'Initiative céréalière de la mer Noire » et continue à créer des entraves à des exportations ukrainiennes, Kiev a accusé Moscou de retarder artificiellement les vérifications en Turquie des navires en transit via le couloir « céréalier ».

Toutefois, les accusations ukrainiennes se heurtent à des statistiques tout à fait étonnantes : durant l'année de guerre 2022/23 (du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023) l'Ukraine a exporté 48,99 millions de tonnes de céréales et de légumineuses, dont 16,836 millions de tonnes de blé, 2,704 millions de tonnes d'orge, 18 000 tonnes de seigle et 29,128 millions de tonnes de maïs. Soit, un volume qui est supérieur même à celui exporté avant la guerre (!).

Au cours de l'année précédente, incluant pratiquement 8 mois avant la guerre (du 1er juillet 2021 au 29 juin 2022), l'Ukraine a exporté 48,355 millions de tonnes de céréales et de légumineuses, dont 18,72 millions de tonnes de blé, 5,747 millions de tonnes d'orge, 161,5 mille tonnes de seigle et 23,409 millions de maïs. Soit, moins de 635 000 tonnes que l'année suivante.

Ces chiffres ne sont guère une spé-

culatation ou les calculs russes, mais sont les données officielles du ministère de la Politique Agraire et de l'Alimentation de l'Ukraine.

Cela étant, selon les prévisions de l'Organisation de l'ONU pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) de juin 2023, la production mondiale de céréales en 2023 devrait s'établir à hauteur de 2819 millions de tonnes, dont dans les 783 millions de tonne pour le blé. En ce qui concerne la consommation de céréales, elle est prévue à hauteur de 2805 pour la même période. Soit, les 48,68 millions de tonnes de céréales exportées par l'Ukraine ne sont qu'une quantité négligeable et ne couvrent que 1,7% du besoin mondial. Le rôle de l'Ukraine présenté par le camp occidental en tant qu'épicentre de la solution contre la famine dans le monde n'est pas juste très exagéré, mais, tout simplement, mensonger.

En ce qui concerne les quantités des céréales toujours bloquées dans les ports ukrainiens à la suite des hostilités russo-ukrainiennes - on parle de volumes qui sont inférieurs à 1% du chiffre d'affaires céréalier sur le marché international.

Les « détournements » des céréales ukrainiennes

Après avoir vu le détail des quantités des exportations ukrainiennes et entendu les vives déclarations de l'indignation du monde occidental précédant l'entrée et suivant la sortie de la Russie de « l'Accord céréalier », il est tout à fait étonnant de faire un constat des faits qui sont vérifiés et confirmés : la quasi-intégralité des exportations cérésières ukrainiennes ont été totalement détournées des destinations qui ont été proclamées dans le cadre de l'accord.

Les slogans de la propagande « otanienne » sur la mise en danger du monde alimentaire par la Russie se sont avérés strictement à l'opposé de la réalité.

Quelle est cette réalité ?

Sur les 48,9 millions de tonnes de céréales et de légumineuses exportées par l'Ukraine durant l'année 2022/23, 32,9 millions de tonnes ont été transportées via le couloir maritime sécurisé par les Russes.

Selon les données officielles de l'ONU, ce ne sont guère les pays les plus pauvres qui ont été les destinataires de l'Ukraine, mais bien l'Union Européenne qui a été le principal bénéficiaire de l'initiative sur les céréales et se sont bien les pays européens qui ont absorbé 38% des exportations de céréales ukrainiennes via la mer Noire, sans parler des quantités acheminées, parallèlement, par voie terrestre. En tout, 81% des céréales ont « atterri » dans les pays riches et ceux aux revenus intermédiaires supérieurs.

Seulement 19% des céréales sur le total exporté ont été acheminées par les Ukrainiens vers les pays pauvres et dont uniquement -3% vers les plus démunis se situant au bord de la famine (principalement vers le Bangladesh).

Au niveau du blé, la Roumanie a racheté 15,8% (contre 0,5% en 2021/22), tandis que l'Espagne : 14% (contre 0,8% en 2021/22). La Pologne, tant mécontente des importations européennes des denrées alimentaires ukrainiennes fait, en même temps, également partie du TOP-5 de ces acheteurs directs européens (et non pas des prétendus transitaires).

Dans le TOP-20 des consommateurs de céréales ukrainiennes exportées sous le drapeau de l'initiative qui était censée sauver le monde de la famine, entrent également et l'Italie et les Pays-Bas et le Portugal et la Belgique et l'Allemagne et la France.

L'Association italienne des producteurs agricoles Coldiretti a déclaré que l'annulation par les Russes de « l'Accord céréalier » pourrait « secouer les marchés mondiaux » et « menacer la stabilité politique dans les régions aux prises avec des problèmes de sécurité alimentaire ». Il est tout à fait regrettable qu'elle ait « oublié » de mentionner que dans le cadre de la réalisation de l'accord en question, l'Italie s'est fait livrer au passage, l'air de rien, 2 millions de tonnes de céréales ukrainiennes, soit plus de 2 fois le volume de

l'ensemble des pays les plus pauvres - l'Éthiopie, le Yémen, l'Afghanistan, le Soudan et la Somalie qui n'ont reçu que 922 092 tonnes pour eux cinq.

La Turquie - pays transitaire de l'intégralité des céréales ukrainiennes via « l'Accord céréalier » - a gardé au passage 20% de blé (contre 10% avant la guerre, en 2021/22) et 23% des exportations ukrainiennes d'orge.

Vu les quantités relativement modestes de céréales exportées par l'Ukraine (1,7% de la consommation mondiale en 2023/24) et, surtout, vu les réels principaux destinataires de leurs céréales sous couverture de l'accord - l'existence de l'initiative en question et même l'intégralité des exportations alimentaires de l'Ukraine ne sont nullement critiques pour la sécurité alimentaires des pays les plus pauvres. Le renouvellement des exportations ukrainiennes via la mer Noire ne peut être considéré que comme un mécanisme supplémentaire, mais nullement stratégique, encore moins vital.

Les faits chiffrés ont une fâcheuse tendance à être têtus et il est tout à fait intéressant et instructif de constater que, de facto, selon le camp américano-européen, les pays qui se situent au bord de la famine ne sont guère le Soudan, le Yémen, l'Afghanistan, la Somalie, l'Éthiopie ou encore le Nigéria, mais la quasi-intégralité des pays-membres de l'OTAN. Il ne nous reste qu'à compatir avec les pauvres enfants espagnols et roumains qui, vraisemblablement, doivent ignorer s'ils survivront ou mourront de faim demain et qui doivent envier le sort heureux des enfants du Sud Soudan et du nord du Nigéria.

Il est tout à fait difficile de comprendre la logique des haut responsables (si on peut les qualifier ainsi) politiques occidentaux qui ont fait, d'un côté, un effort sans précédent pour se déclarer être défenseurs des intérêts alimentaires des pays les plus pauvres, pour accuser la Russie d'y planifier une grande famine et, de l'autre côté, permettre le détournement de la quasi-intégralité des exportations ukrainiennes sous l'égide de l'accord signé vers les consommateurs, dont les Occidentaux eux-mêmes, qui n'ont strictement rien à voir avec ceux mis sur le devant de la scène pour faire pression sur Moscou. Les peuples africains n'ont été qu'un outil périssable dans le cadre du stratagème élaboré.

Vu l'ampleur spectaculaire du détournement, ainsi que la présence des contrôles poussés des navires partant des ports ukrainiens tant par les russes que par les représentants de l'ONU, il est inconcevable de supposer que les leaders « atlantistes » aient crus pouvoir dissimuler leurs méfaits à long terme.

Ne pouvant pas admettre qu'il s'agit d'un simple manque de capacités intellectuelles menant vers l'incapacité d'anticipation - car nous parlons de la quasi-intégralité des leaders politiques du monde occidental et de leurs équipes, ainsi que du pouvoir ukrainien actuellement en place - les nobles déclarations précédant la signature de « l'Accord céréalier » et la réalité de la réalisation ukraino-occidentale qui a suivi ne peuvent être que la preuve de la présence chez les décideurs en question d'une forme aiguë du cynisme, de l'hypocrisie et, tout simplement, de la dégénérescence morale.

La supercherie sur le transit céréalier via l'UE

Le 24 mai 2022, le Conseil européen a adopté « un règlement permettant la libéralisation temporaire des échanges et d'autres concessions commerciales en ce qui concerne certains produits ukrainiens. Le règlement prévoit que, pendant un an, les droits à l'importation sur toutes les exportations ukrainiennes vers l'Union européenne ne seront pas dus ». Soit, l'abolition des droits et taxes douaniers. Le 6 juin 2023, le règlement a été prolongé d'un an, au 5 juin 2024.

Cette décision concernait les produits agricoles, les produits agricoles transformés, les fruits, les légumes et les produits industriels. En sachant que sur l'intégralité des exportations ukrainiennes plus de la moitié est traditionnellement destinée à l'Union Euro-

péenne et que la structure de l'export du pays est composée à 44,36% de la production agroalimentaire (données 2022) - ce sont bien les céréales, en premier lieu, qui ont été visées par ce nouveau dispositif douanier.

Il est important de noter qu'une telle mesure s'avère être, d'une part, particulièrement préjudiciable vis-à-vis des agriculteurs intra-européens, mais, d'autre part, très bénéfique vis-à-vis des négociants céréaliers. Néanmoins, si à son adoption personne dans l'UE n'a formulé aucune réelle objection, ceci était dû au fait que les responsables politiques de l'union ont souligné et affirmé, qu'en ce qui concerne les céréales de l'Ukraine, elles ne sont destinées qu'au transit par la voie terrestre vers les pays pauvres, en plus de celle du couloir maritime ouvert par les russes dans le cadre de « l'accord céréalier », et nullement à la commercialisation interne à l'UE.

Dès le début de cette initiative il était déjà évident que ces déclarations étaient parfaitement mensongères. Car de telles mesures n'avaient aucun sens, si la production agricole ukrainienne était réellement destinée au transit et non pas à la consommation intra-communautaire.

Une évidence juridique : le transit constitue un régime douanier particulier qui exempte les marchandises en transit du paiement des droits et taxes sur le territoire du transit. Le transit « externe » de l'Union concerne la circulation de marchandises non-Union sur le territoire douanier de l'Union européenne (TDU), sous le code douanier « T1 ». Les produits en transit via un territoire donné ne peuvent nullement influencer les prix du produit en question à l'intérieur dudit territoire.

Soit, pour faire acheminer les céréales ukrainiennes vers les pays se situant au bord de la famine, l'adoption du règlement du 24 mai 2022 et sa prolongation n'ont pas eu le moindre sens, mais ont créé même l'effet directement opposé.

Pour qu'un produit soit en mesure d'influencer les prix sur un marché donné - TDU, dans notre cas - d'une manière obligatoire il doit passer, d'une part, la procédure douanière de la « mise en libre pratique », l'autorisant à circuler librement sur le territoire de l'UE (une marchandise tierce mise en libre pratique acquiert les mêmes droits qu'une marchandise produite sur le sol de l'UE), et, d'autre part, la procédure douanière de la « mise à la consommation » qui lui permet d'être commercialisée et à disposition des consommateurs.

Ce sont bien ces contraintes douanières qui ont été abolies par le Conseil européen, afin que les céréales ukrainiennes soient non pas transitées, mais bien commercialisées sur le territoire de l'UE. Cette abolition a constitué le dumping direct tant au niveau des quantités qu'au niveau du prix des céréales importées. A noter que le règlement adopté en mai 2022 abolissait également d'une manière perspicace la perception de droits antidumping sur les importations originaires d'Ukraine.

La préméditation des décisionnaires européens est flagrante. Et la prolongation qui a eu lieu, le 6 juin 2023, est la preuve directe que les responsables de l'Union Européenne ont l'intention de reproduire, vis-à-vis des futures récoltes ukrainiennes de 2024, le même scénario qui a eu lieu en 2023 : les « détourner » et les consommer, une fois de plus, au lieu de les faire transiter vers les pays dans le besoin critique.

Soit, non seulement les bateaux transportant les céréales ukrainiennes dans le cadre de l'initiative de la mer Noire ont été « détournés » vers l'Europe, mais même la voie terrestre propice a été ouverte, afin de maximiser la « spoliation » des récoltes de l'Ukraine.

La suite dans notre prochaine parution

Oleg Nesterenko

Président du CCIE (www.c-cie.eu)

(Ancien directeur de l'MBA, ancien professeur auprès des masters des Grandes Ecoles de Commerce de Paris ; spécialiste de la Russie, CEI et de l'Afrique subsaharienne)



DU JAMAIS VU AU TOGO !!!

ESA DISTINGUÉE

PRIX EXCELLENCE DE

LA QUALITÉ CEDEAO

1^{ER} PRIX CATEGORIE B



+228 96 00 02 22

ESA, le Label des diplômes de qualité

96 80 25 64



DU JAMAIS VU AU TOGO !!!

**PAYER VOTRE SCOLARITÉ AVEC
LES PRODUITS AGRICOLES**

MAÏS - HARICOT - IGNAMES



**BTS-LICENCE-MASTER-DOCTORAT
DECOGEF-DESCOGEF**

+228 96 00 02 22

96 80 25 64

98 32 30 62